

CERTIFICAT DE CAPACITE

Orthoptiste en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)**RNCP 38987****ENREGISTREMENT : 01/07/2024****ECHEANCE : 30/06/2029****MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38987/>

Présentation du métier

Dans son activité, l'orthoptiste est habilité à réaliser un interrogatoire et à recueillir les informations concernant le patient et son entourage dans le respect du secret professionnel. La prise en charge orthoptique est accompagnée, le cas échéant, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

Le bilan visuel et la prescription mentionnés au 1° de l'article L. 4342-1 peuvent être réalisés par l'orthoptiste pour les patients âgés de 16 ans à 42 ans et ne présentant aucune des contre-indications listées par arrêté du ministre chargé de la santé. Pour les patients déjà porteurs de verres correcteurs, le bilan visuel et la prescription ne peuvent être réalisés par l'orthoptiste que si le dernier bilan visuel réalisé par le médecin ophtalmologiste date de moins de cinq ans. Pour les patients déjà porteurs de lentilles de contact oculaire souples, le bilan visuel et la prescription ne peuvent être réalisés par l'orthoptiste que si le dernier bilan visuel réalisé par le médecin ophtalmologiste date de moins de trois ans.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 1198 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini selon l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation orthoptiste**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Evaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique.
2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle.
3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques.
4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
9. Gérer une structure et ses ressources.
10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques.
Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le certificat de capacité d'Orthoptie (Niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquies en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

L'orthoptiste peut exercer en hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, cabinets libéraux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux ou à domicile.

Suite du parcours

L'orthoptiste peut évoluer vers des fonctions de :

- Coordination de projet, d'expertise, de formation, de recherche ou de développement d'aides techniques au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- Obtenir le diplôme de cadre de santé ou les diplômes d'université (DU) dans des domaines spécialisés : exploration de la fonction visuelle, basse vision, neuro-ophtalmologie, posturologie clinique, vision et handicap
- Enseignement / formation : devenir formateur dans des instituts de formation en orthoptie ou dans des facultés de médecine.